Le peuple valdôtain

1 • L'Union Valdôtaine, Mouvement politique qui se rattache aux principes du Fédéralisme global, a comme finalité d'assurer l'épanouissement du caractère ethnique et linguistique du peuple valdôtain ; d'en servir les intérêts culturels, politiques, sociaux et économiques ; de favoriser la coopération entre les communautés ethniques. **2 • L'Union Valdôtaine** s'engage à réaliser la souveraineté politique du Val d'Aoste par les voies démocratiques afin de seconder l'aspiration du peuple à l'autogouvernement dans le cadre d'une Europe unie des Peuples.

22 MARS 2007 • 0,40 euros • Poste Italiane S.p.A. - Spedizione in A.P. D.L. 353/2003 (conv. in L. 27/02/2004 n° 46) art. 1 comma 1 DCB - AOSTE • LIV année • N. 1800

12

www.unionvaldotaine.org
www.lepeuplevaldotain.it

EDITORIAL

«La piccola Cuba»

Claudio Brédy

L'article de Curzio Maltese qui a pour titre : *«Aosta, la piccola Cuba del granturismo»*, apparu lundi 12 mars sur le quotidien national « La Repubblica », trace un portrait abominable et inquiétant de notre région. L'article est une attaque violente à la Vallée d'Aoste, à son histoire, à l'Union valdôtaine et à tous les valdôtains. L'auteur parle de *«vaga tolleranza dei valdostani che si è rovesciata in aperto fastidio verso le goffe comitive di milanesi e torinesi…»*, il réduit notre histoire à une succession de *«… secoli di fame, miseria e pestilenze…»*, et les valdôtains à un ensemble de *«… montanari ai quali non è parso vero di potersi sedere al tavolo di un ufficio e attendere con fiducia il ventisette del mese»*, et encore *: «qui l'ospitalità è rimasta sulle locandine dei convegni»,* tandis que dans les alentours d'Aoste *«… c'è un traffico di latitanti calabresi... nomi che mettono paura».* C'est comme dire : voilà un peuple inhospitalier, de misérables parasites intolérants et fainéants, un repaire de « mafiosi » et bandits de tout genre . L'histoire même de la Vallée d'Aoste, si on la connaît, est là pour démentir ces affirmations gratuites et offensives. Certes, comme tous les peuples des alpes les valdôtains ont connu à travers les siècles la faim, la misère et la peste, mais ils ont su aussi affirmer leur particularisme, protéger leurs intérêts, se distinguer dans le cadre de la civilisation alpestre en obtenant la pleine reconnaissance de leurs droits et de leur rôle. Tout cela grâce à la ténacité et à l'intelligence des hommes et des femmes valdôtains qui, à partir de la Charte des Franchises de 1191, en passant par le Conseil des Commis de 1536 et le Statut d'autonomie de 1948 jusqu'à nos jours, ont lutté pour éviter que la Vallée d'Aoste ne soit qu'un anonyme coin du royaume de Savoie ou, plus tard, de l'Etat italien.

En ce qui concerne la présumée intolérance et inhospitalité des valdôtains, là aussi il faut rappeler que l'histoire de notre Vallée est avant tout une histoire d'intégration, de tolérance et d'hospitalité envers les gens, nombreuses, différentes et hétérogènes qui sont passés et/ou se sont installés en Vallée d'Aoste. Une grande partie des immigrés d'hier

SUITE PAGE 7

Rencontre Pastoret-Bianchi

Quarante millions d'euros pour la ligne ferroviaire

Le 16 mars dernier, l'assesseur au Tourisme, aux Sports, au Commerce et aux Transports Ennio Pastoret, en compagnie du sénateur Carlo Perrin et du député Roberto Nicco, a rencontré à Rome le Ministre des Transports Alessandro Bianchi pour examiner les premières interventions concernant le trajet ferroviaire Aoste-Chivasso, sur la base des disponibilités financières expressément prévues par la Loi des Finances de l'Etat pour 2007/2008. Les premiers programmes d'investissements ont été ainsi définis sur une disponibilité de 40 millions d'euros. A cet égard, les ressources disponibles seront destinées à financer la «Lunetta de Chivasso» et les premières phases du projet de la variante entre Verrès et Châtillon, dans le but de rationaliser l'actuel trajet et de permettre, à l'avenir, l'électrification de la ligne ferroviaire valdôtaine.

«La rencontre a été cordiale et positive – a déclaré l'assesseur Pastoret –*et a permis d'établir les priorités des interventions à financer, de manière plus rapide, avec les disponibilités financières actuelles à la charge du bilan de l'Etat. Le Ministre Bianchi a assuré son engagement à soutenir la réalisation du « passante de Chivasso » et la modernisation du trajet ferroviaire. De plus, nous avons aussi abordé la question concernant les futures normes d'application sur la base desquelles devront être définis: le déplacement de l'Etat à la Région des compétences relatives au système ferroviaire valdôtain et les autres interventions concernant la modernisation du réseau. Le Ministre a assuré qu'il sera attentif au délai concernant la définition des normes d'application pour la partie concernant l'Etat.»*

«L'accord de programme cadre signé en 2004 entre la Région, le Ministère des Infrastructures et des Transports, celui de l'Economie et des Finances et enfin le RFI – souligne le Ministre Bianchi – *veut faire face aux carences chroniques et structurelles de la ligne ferroviaire qui relie l'entière Région du Val d'Aoste au réseau national et inter-*

SUITE PAGE 7

Le Comité Fédéral de l'Union Valdôtaine,

PRENANT ACTE du désir de plusieurs communautés piémontaises d'annexer le territoire de leurs Communes respectives à la Région autonome Vallée d'Aoste;

RAPPELLE que le fondement de l'autonomie valdôtaine consiste dans le droit à l'existence d'une communauté particulière, que caractérisent plusieurs éléments identitaires, dont l'intégrité territoriale constitue un facteur essentiel;

SOULIGNE que la définition du territoire de la Vallée d'Aoste dépend de caractères d'homogénéité culturelle, sociale et historique incontournables;

ESTIME que l'expression de la volonté populaire, pour réaliser pleinement le principe démocratique, doit être requise à tous les intéressés, en l'espèce aux populations valdôtaine et piémontaise dans leur ensemble, à travers notamment leurs représentants institutionnels; et que, partant, toute agrégation et désagrégation territoriales ne peuvent être que le résultat de la convergence des volontés tant des citoyens qui les demandent, que de ceux sur lesquels les conséquences de ces changements éventuels se répercutent;

SOUHAITE que la Cour Constitutionnelle puisse revenir sur les déterminations négatives prises lors de sa dernière sentence et accorde la pleine reconnaissance aux principes, qui correspondent à un fondement de justice, de respect de la volonté populaire et de sauvegarde des communautés linguistiques minoritaires.

Aoste, le 21 mars 2007

Le Conseil Fédéral de l'Union Valdôtaine,
réuni à Quart le 14 Mars 2007

ENTENDU le rapport du Président du Mouvement ;

APPROUVE le travail réalisé par le Mouvement même dans les rapports avec les différents Groupes du Conseil de la Vallée pour parvenir à une mise à jour de la loi électorale et de certains aspects concernant la forme de Gouvernement ;

COMPTE TENU du document qui a déjà été voté au cours du dernier Conseil Fédéral le 22 Janvier dernier ;

CONFIRME l'engagement à une modification, dès que possible, du référendum constructif comme actuellement conçu ;

DONNE MANDAT

A la Commission politique de continuer le travail sur un texte de loi électorale, dans le cadre des lignes directrices déjà tracées et illustrées aujourd'hui au Conseil Fédéral, avec toutes les améliorations encore possibles avec le but – dans un bref délais – d'aboutir à une proposition de loi qui sera rédigée par la première Commission du Conseil de la Vallée.

Aoste, le 14 mars 2007

FORUM

Participez nombreux aux discussions

- *Carema, Noasca et puis?*
- *Cuba o non Cuba?*
- *Elezioni Regionali: maggio 2008 è vicino...*
- *Référendums*

sur le site du mouvement:
www.unionvaldotaine.org

L'INFO

62%

des valdôtains
sont satisfaits du travail
du gouvernement régional
selon le *«Rapport de l'Institut Piepoli sur la Vallée d'Aoste».*

Séance du Gouvernement du jeudi 15 mars 2007 : principales décisions

PRÉSIDENCE DE LA RÉGION
Un mandat de conseil a été confié à la Société coopérative Saint-Rhémy 1650 de Saint-Rhémy-en-Bosses en vue de la définition du cadre logistique du transport routier et pour l'intégration d'information, dans le cadre des projets «Secondo APQ – Intervento infomobilità del Nord-Ovest» et «Alpcheck (Programme Interreg III B Espace alpin)». Une enveloppe de 46 000 euros a été débloquée à cet effet.
Le Gouvernement a entériné la proposition du programme de coopération transfrontalière Italie-Suisse 2007/2013.
MM. Massimo Michaud, Domenico Davite et Serafino Pallù ont été nommés représentants de la Région au sein du Conseil de gestion de la Fondation Cassa di Risparmio di Torino et MM. Fabio Jacquin et Sergio Brero ont été nommés respectivement au sein du Conseil de direction et du Conseil des Commissaires aux comptes du Consorzio apistico de la Vallée d'Aoste.

AGRICULTURE ET RESSOURCES NATURELLES
L'Exécutif a approuvé le Plan de développement rural 2007/2013, élaboré aux termes du Règlement CE 1698/2005 et a adopté les mesures en vue de la conformation aux nouvelles orientations communautaires des aides de l'Etat dans le secteur agricole et forestier.
Le Gouvernement a octroyé des aides d'un montant total de 1 315 820 euros aux consortiums d'amélioration foncière «Bodenverbesserungs-Konsortium Gressoney-Saint-Jean», «Champlong» de Villeneuve et «Fabiole» de Pont-Saint-Martin pour la construction d'un monorail et pour l'aménagement de chemins ruraux.
Dans le cadre du Plan de développement rural 2000/2006, des subventions d'un montant global de 303 161 euros ont été accordées à 6 consortiums d'amélioration foncière pour la construction et le réaménagement de systèmes d'irrigation.

ACTIVITÉS PRODUCTIVES ET POLITIQUES DU TRAVAIL
L'Exécutif a approuvé les nouveaux critères d'organisation de la Foire d'été et a créé un prix de participation destiné aux exposants du secteur traditionnel, à l'occasion de la 39ème édition de la Foire.
Par ailleurs, il a modifié les critères afférents à la 54ème exposition-concours de l'artisanat valdôtain de tradition qui aura lieu à Aoste, du 21 juillet au 5 août 2007.

ÉDUCATION ET CULTURE
Le Gouvernement a chargé l'Ecole de ski de Pila de la réalisation de 3 cours de ski alpin pour les élèves débutants ou handicapés des institutions scolaires d'Aoste qui se dérouleront à Pila, en mars et avril 2007.
Il a ensuite donné son feu vert à l'organisation de l'exposition «Combat final - 50ème anniversaire des batailles des reines» par le photographe valdôtain Stefano Torrione qui sera ouverte au Centre Saint-Bénin d'Aoste, du 18 mai au 28 octobre prochains, et a débloqué à cet effet la somme de 200 000 euros.
Enfin, il a entériné l'organisation du 45ème concours scolaire de patois «Abbé Jean-Baptiste Cerlogne» qui se déroulera à Valgrisenche du 21 au 23 mai 2007 et a engagé à ce titre une enveloppe de 200 000 euros.

COOPERATIVA SPECIALIZZATA
RICERCA PERSONALE
PER PULIZIA PART-TIME
IN CINEMA MULTISALA
ZONA SAINT-CHRISTOPHE.
INVIARE CURRICULUM
AL FAX N. 035-3843752
O LASCIARE SMS CON I PROPRI
DATI AL N. 346-5746352.
SPECIFICARE LUOGO DI
LAVORO A CUI SI RIFERISCE.

SANTÉ, BIEN-ÊTRE ET POLITIQUES SOCIALES
Le Gouvernement a adopté la convention, pour la période allant du 1er avril 2007 au 31 décembre 2009, passée avec la coopérative sociale «L'esprit à l'envers» d'Aoste pour la gestion du Service territorial de soins psycho-socio-éducatifs destiné aux patients psychiatriques et a engagé à cet effet la somme de 284 062 euros.
Par ailleurs, l'Exécutif a approuvé les dispositions d'application en matière de placement familial, d'accueil bénévole de mineurs et de mesures d'assistance en faveur des plus de 18 ans en situation de malaise.
Il a en outre décidé d'augmenter les fonds nécessaires à la distribution, du 1er janvier au 31 août 2007, des coupons prévus pour les personnes handicapées qui bénéficient du service d'aide à la vie autonome. Il a prévu un financement de 135 000 euros à cet effet.

TERRITOIRE, ENVIRONNEMENT ET OUVRAGES PUBLICS
L'Exécutif a approuvé le projet définitif des travaux de consolidation du terrain de fondation et du versant situé en contrebas de la nouvelle maison communale de Valtournenche et du presbytère; il a débloqué à ce titre une enveloppe de 6 810 000 euros.
Il a ensuite approuvé les modifications de la cartographie des zones inconstructibles en raison de la présence de terrains ébouleux de la commune de La Magdeleine.
Par ailleurs, le Gouvernement a décidé de transférer à l'Agence régionale pour le logement (ARER) une enveloppe de 500 000 euros en tant que fonds de dotation pour le paiement des travaux afférents à la construction de 78 logements dans le quartier Doire de la commune d'Aoste.

TOURISME, SPORTS, COMMERCE ET TRANSPORTS
Des subventions d'un montant global de 195 665 euros ont été accordées à plusieurs organismes sportifs régionaux et aux associations sportives de golf, au titre de l'année 2007.
Conformément à la loi régionale n° 19/2001, des aides en capital d'un montant de 236 855 euros ont été octroyées à 37 entreprises commerciales suite aux demandes présentées par ces dernières selon la procédure d'instruction automatique.
Enfin, l'Exécutif a approuvé les nouvelles modalités d'octroi de tarifs préférentiels pour les étudiants valdôtains sur les transports en commun, au sens de la loi régionale n° 29 de 1997 modifiée.

Avis aux destinataires

Conformément aux dispositions de la loi n° 196 du 30 juin 2003, nous vous informons que les coordonnées de ceux qui reçoivent chez eux le « Le Peuple Valdôtain » apparaissent dans la liste des adresses de l'Union Valdôtaine. Le titulaire du traitement est le Mouvement politique Union Valdôtaine, 29, av. des Maquisards - 11100 Aoste.
Nous vous informons également qu'aux termes de l'article 7 dudit décret il vous est possible de demander à tout moment la modification, la mise à jour où l'effacement des données vous concernant, en écrivant simplement à

Union Valdôtaine
29, Av. des Maquisards - 11100 Aoste.

NOUVELLES EN BREF

Chèques d'études et contributions pour les loyers des étudiants universitaires

Le Gouvernement régional a approuvé, sur proposition de l'assesseur à l'Education et à la Culture, Laurent Viérin, les modalités pour l'attribution des chèques d'études et des contributions des loyers, aux étudiants valdôtains inscrits aux cours universitaires en dehors de la Région, pour l'année académique 2006/2007. L'Assesseur souligne que les étudiants qui ont déjà présenté la demande pour l'année académique 2006/2007, suivant les dispositions des avis de concours approuvés par les délibérations n° 2965 du 13 octobre 2006 et n° 2966 du 13 octobre 2006, pourront représenter la demande sur la base des nouveaux avis approuvés et obtenir l'intégration de la contribution au cas où résulte un droit à une contribution supérieure. Pour tout autre renseignement, les intéressés pourront s'adresser au Service Direction des politiques éducatives de l'Assessorat de l'Education et de la Culture, tél.: 0165 275855.

Abattage de pommiers infectés

L'Assessorat de l'Agriculture et des Ressources naturelles informe que les termes de présentation des demandes d'admission au financement pour l'abattage des pommiers infectés par la phytoplasmose du pommier ont été ouverts. Les demandes, adressées au bureau du Service Phytosanitaires de la Direction productions végétales, agrotourisme et services phytosanitaires, devront parvenir à la Région jusqu'au 30 juin 2007, délai de rigueur. Les formulaires sont disponibles auprès du Bureau services phytosanitaires à Saint-Christophe, 66, lieu-dit Grande Charrière, auprès des bureaux de Morgex, d'Aymavilles, de Signayes, de Châtillon et de Pont-Saint-Martin ou sur Internet à la page www.regione.vda/agricoltura.

Cours de «Stencil»

La Bibliothèque d'Etroubles organise un cours créatif de « Stencil » sur bois, étoffe, carton, parois des maisons, tenu par Mme Nicoletta Jorioz.
Le cours est finalisé à la réalisation et à la création de décorations originales.
Le cours qui durera pendant 4 leçons et se tiendra auprès de la Bibliothèque d'Etroubles, le mardi soir de 20h à 22h, débutera le 8 mai prochain.
Le nombre maximum de participants prévus est de 10 personnes et le coût du cours sera de 38 euros (matériel exclus).
Pour tout renseignement et pour les inscriptions, s'adresser à la Bibliothèque d'Etroubles (tél.: 0165 78308), jusqu'au 5 avril, délai de rigueur.

Route de Saint-Christophe

La Présidence de la Région communique que, pour permettre des travaux de réfection du canal du consortium, a été établie, par arrêt, l'institution d'un sens unique alterné réglé par un feu rouge, au lieu-dit Maladière, dans la commune de Saint-Christophe.
La limitation au trafic restera en vigueur jusqu'à samedi 31 mars 2007 (jours de fête et veilles de fêtes inclus).

Route de Bionaz

La Présidence de la Région communique que, pour permettre les travaux de réalisation d'un parking public sur deux étages, a été établie par arrêt l'institution d'un sens unique alterné réglé par un feu rouge, sur la route régionale n° 28 de Bionaz, au lieu-dit Cretaz dans la commune d'Oyace.
La limitation au trafic restera en vigueur pendant toute la journée jusqu'au mardi 31 juillet 2007.

Le peuple valdôtain

Hebdomadaire de l'U.V. et du groupe de l'U.V. au Conseil régional

Editeur
« Nouvelle Editrice Le Peuple » S.r.l.
27, 29 Av. des Maquisards
Aoste - Tél. 0165.235191
Fax 0165.364289
e-mail : nouvelleditrice@tin.it
redaction@lepeuplevaldotain.com

Directeur responsable
Massimiliano RICCIO

Directeur adjoint
Lucien CAVERI

Coordination politique
Guido CESAL

La page 4 est coordonnée par le Groupe U.V. du Conseil de la Vallée

Enr. trib. d'Aoste n. 2 du 24-5-1954

Imprimerie « Arti Grafiche DUC »
16, Grand-Chemin Saint-Christophe
Tél. 0165.236888 Fax 0165.360014

CCP 11739117

IMPRIMÉ SUR PAPIER RECYCLÉ

PUBLICITÉ s'adresser à
MUSUMECI SPA
97, loc. Amérique
11020 Quart
Tél. 0165.76.12.06 - Fax 0165.76.11.12

ABONNEMENTS:
25 € Italie – 30 € Etranger

TARIFFE INSERZIONE TARIFFE A MODULO

CLIENTI LOCALI
• Commerciali : € 21,00 al modulo
• Occasionali : € 26,00 al modulo
• Finanziari, legali : € 31,00 al modulo

CLIENTI NAZIONALI
• Commerciali : € 26,00 al modulo
• Occasionali : € 36,00 al modulo
• Finanziari, legali : € 41,00 al modulo

SCONTI PER INSERZIONI CONTINUATIVE

Questo periodico è iscritto all'Unione Stampa Periodica Italiana

Au théâtre Giacosa, les 27 et 28 mars prochains

Arlequin serviteur de deux patrons de Carlo Goldoni

Agnès Uzan

Ce spectacle d'une grande théâtralité, proposé par la Saison culturelle, a parcouru le monde entier en battant à juste titre tous les records par la perfection de sa mise en scène, son ingéniosité et ses qualités esthétiques. De New York au Japon en passant par la Russie, ce chef d'œuvre italien, à l'affiche depuis maintenant des années, est l'emblème de la Commedia dell'Arte, avec comme ultime interprète, le fabuleux Ferruccio Soleri qui enseigne de par le monde les secrets d'une gestualité scénique inoubliable grâce à l'interprétation de ce personnage historique, Arlequin. Le metteur en scène Giorgio Strehler dit de Soleri « *Mon Arlequin, c'est lui ! Personnage totalement atemporel. C'est lui parce que comme le théâtre, comme les comiques, il sait renaître toujours nouveau, toujours unique* ». La première de Ferruccio Soleri dans la peau d'Arlequin fut à New York, en 1963, et peu de temps après à la Villa Litta, à Affori, avec Valentina Cortese, sa « première » en Italie. Soleri se souvient que Strehler lui a tout appris pendant cette incroyable aventure qui l'a progressivement amené à ne faire qu'un avec son personnage, le plus célèbre masque du théâtre italien. Arlequin est, en effet, un grand enfant et le comédien sait retrouver dans la psychologie de son personnage la force de faire chaque soir ses acrobaties. Les décors d'Ezio Frigero et les costumes de Vera Squarciapino sont somptueux et la troupe d'acteurs provenant de la « Scuola del Piccolo Teatro di Milano » évoluent avec virtuosité et légèreté dans l'engrenage compliqué de la pièce. Six musiciens interprètent en directe les musiques de Fiorenzo Carpi. Tous magnifiquement dirigés par Ferruccio Soleri qui a depuis peu ajouté à ses nombreuses récompenses, le prestigieux Lion d'or, en l'honneur de sa carrière.

Arlequin serviteurs de deux patrons est un divertissement qui met en scène la farce et le quiproquo à outrance donnant aux spectateurs une dose de vitalité et d'énergie toujours efficaces pour passer une agréable soirée. Pour tout renseignement contacter la Direction des Activités culturelles aux numéros qui suivent 0165/273413-273233-273432.

Vendredi 23 mars

Conférence à Aoste : « Costituzione ieri e oggi »

La Saison Culturelle 2006/2007, présentée par l'Assessorat de l'Education et de la Culture, propose pour vendredi prochain 23 mars, à 21h00, dans la salle des conférences de la Bibliothèque régionale d'Aoste, la conférence «Costituzione ieri e oggi», tenue par les professeurs Marilisa D'Amico et Nicolò Zanon, avec l'apport scientifique de la délégation valdôtaine de l'Association Italienne Culture Scientifique (AICC).

«*Le sujet choisi* – a souligné l'assesseur à l'Education et à la Culture, Laurent Viérin, – *est particulièrement important, surtout parce qu'il est abordé par deux professeurs ordinaires de Droit constitutionnel à la Faculté de Droit de l'Université de Milan, connus pour leur curriculum scientifique et leur engagement constitutionnel, en plus d'être des points de repère pour les étudiants universitaires valdôtains* **».**

Connaître et faire connaître la Constitution italienne est un devoir pour tout citoyen et en particulier pour l'école, dans l'optique aussi de la Constitution européenne, pour laquelle nous devons travailler ensemble; l'examen comparé des racines historiques de la Charte Constitutionnelle résulte de particulière importance et est un thème d'actualité en vue d'un parcours correct de vie démocratique, dont la délégation valdôtaine de l'AICC veut contribuer. Le titre de la conférence permet, en premier lieu, de vérifier combien notre Constitution de 1948 ait eu une incidence sur l'évolution de la société italienne, de l'après-guerre à nos jours, en contribuant à la transformer et à en traçer le chemin. Les normes sur les droits fondamentaux de l'individu et l'attention aux autonomies territoriales, de ce point de vue, assument un rôle fondamental. De plus, il permet d'analyser si, et quelles parties de la Constitution ont besoin d'être adaptées aux défis que la réalité contemporaine nous pose: dans cette deuxième acception, l'on peut se rappeler des discussions récurrentes – et aussi très actuelles – sur la nécessité de modifier des aspects de l'organisation des pouvoirs, en débutant par le bicaméralisme parfait et par les pouvoirs du Président du Conseil.

L'entrée à la conférence est libre, dans la limite des places disponibles.

Pour tout autre renseignement s'adresser à la Direction activités culturelles, tél. 0165 273233. Site Internet : www.regione.vda.it, e-mail : saison@regione.vda.it.

La Vallée d'Aoste au Salon de la Restauration de Ferrare

L'assesseur à l'Education et à la Culture, Laurent Viérin, annonce que, le Département de la Surintendance des activités et des biens culturels participera cette année encore au Salon de la Restauration qui se tiendra à Ferrare, à partir de jeudi 22 mars jusqu'à dimanche 25 mars. Ce Salon est l'événement le plus important dans le secteur de la restauration en Italie et réunit chaque année dans ses pavillons les différentes régions, le Ministère des biens et des activités culturelles, les centres de formation et de recherche, ainsi que les entreprises qui opèrent spécifiquement dans ce secteur. Il constitue donc un cadre parfait où chacun peut présenter ses propres activités, mais aussi établir des comparaisons entre les différents organismes et opérateurs en matière d'innovation, de restauration et de conservation.

Il s'y tiendra aussi des rencontres thématiques et techniques pour exposer ce qui se fait de mieux dans des domaines bien précis.

Le stand de la Région Vallée d'Aoste illustrera quelques-unes des activités régionales actuellement en cours – et, en particulier, la récupération archéologique de l'ensemble d'Augusta Prætoria, site important dans le contexte archéologique international – mais aussi les activités de suivi et les projets prévus par le Département de la Surintendance des activités et des biens culturels, qui concernent l'Arc d'Auguste, les combles de l'église Saint-Ours et les élaborations tridimensionnelles (3D) nécessaires à la conservation des chapiteaux et du cloître de Saint-Ours.

La Région a également été invitée par l'*Opificio delle Pietre Dure* de Florence (école de formation pour restaurateurs du Ministère des biens et des activités culturelles) à prendre part à certains débats sur des thèmes spécifiques, pour expliquer les activités menées conjointement sur les étalements de couleur blanche recouvrant les peintures du XIII[e] siècle qui ornaient autrefois le donjon du château de Quart.

«*En adhérant à cette initiative* – a déclare l'assesseur Laurent Viérin – *nous pourrons présenter et faire connaître l'activité constante que guide depuis toujours l'Administration régionale, soucieuse de préserver les biens culturels valdôtains et de les mettre en valeur* ».

À l'ombre de Cerlogne

La deuxième rencontre *À l'ombre de Cerlogne*, organisée par le Centre d'Études francoprovençales « René Willien » de Saint-Nicolas se déroulera au siège de

Saint-Nicolas, jeudi le 29 mars à 18h

Federica DIÉMOZ
Une enquête ethnolinguistique dans la commune de Roisan

Nathalie CLOS
Les comptines et les formulettes dans la Vallée du Grand-Saint-Bernard

Cette fois, le sujet est consacré aux particularités linguistiques d'une communauté à forte personnalité et riche en traditions : la Combe-Froide. Federica Diémoz, docteur en dialectologie, enseignante à l'université de Neuchâtel et d'Aoste, nous parlera des aspects saillants de la variété francoprovençale tandis que Nathalie Clos nous présentera les résultats de son mémoire de licence sur les jeux verbaux, dictons, devinettes, comptines, recueillis dans la même zone.

La Vallée d'Aoste au 27ème Salon du Livre de Paris

L'assesseur à l'Education et à la Culture, Laurent Viérin, sera présent, vendredi 23 mars prochain, à l'inauguration du Salon du Livre de Paris, qui ouvrira ses portes pour la 27ème fois dans le Hall 1 de Paris Expo, Porte de Versailles.

«*La participation de la Vallée d'Aoste aux Salons du Livre francophones* – souligne Laurent Viérin – *s'insère dans le cadre du programme de l'Assessorat et représente un rendez-vous essentiel pour faire connaître notre réalité culturelle et pour échanger des expériences avec tous les pays francophones.* »

Dans le stand aménagé par le Service des expositions de l'Assessorat sera présentée une sélection de publications représentatives de la production éditoriale locale et les catalogues des expositions organisées dans notre Région. Le Salon, avec ses nombreux exposants de plusieurs pays (l'édition 2006 a vu 1.200 exposants de 63 pays), représente une occasion unique de satisfaire la curiosité et la soif de découvrir les nouveaux horizons de la culture et du savoir. L'Inde sera l'invitée d'honneur pour l'édition 2007.

Pour faciliter la visite, cette année le Salon propose des parcours selon le centre d'intérêt du lecteur : art, art de vivre, bande dessinée, jeunesse, politique, régions, sciences.

Le Salon sera ouvert de vendredi 23 jusqu'à mardi 27 mars prochain. Les horaires : samedi et dimanche de 9h30 à 20h, vendredi et mardi de 9h30 à 22h, et lundi, journée professionnelle, de 9h30 à 18h30.

Pour toute information complémentaire contacter le Service des expositions, tél. 0165.230545. Internet : www.salondulivreparis.com.

Les séances du Conseil peuvent être suivies en directe ou enregistrées sur le site http://www.consiglio.regione.vda.it/banche_dati/video_on_demand_f.asp?tipo=1&pagina=1

Hanoi : intervention du Conseiller Robert Vicquéry au Conseil de la Vallée

Commission Coopération et Développement de l'A.P.F.

Chers collègues,

Vous me permettrez ces quelques minutes pour vous mettre au courant de la réunion de la Commission Coopération et Développement de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF) qui s'est tenue à Hanoi (Vietnam) au début du moi de mars; réunion qui a été suivie par toutes les télévisions et journaux de la capitale.
La section valdôtaine de l'APF a été représentée par moi-même ainsi que par le Conseiller régional Marco Viérin.
La Commission, présidée par M. Mahama Sawadogo (Burkina Faso) a réuni des Parlementaires du Burkin Faso, du Canada, de la Communauté française de Belgique, de France, du Jura suisse, du Maroc, du Niger, de l'Ontario, du Tchad, du Val d'Aoste et du Vietnam. Les Sections du Cambodge et du Québec étaient représentées par des fonctionnaires pour cause d'élections législatives.
La réunion en terre vietnamienne a été l'occasion de débattre, entre autres, des thématiques concernant le développement durable, la gestion des écosystèmes et des ressources naturelles et le suivi des négociations commerciales internationales menées dans le cadre de l'Organisation mondiale du commerce (OMC)
C'est avec un grand plaisir et orgueil que je vous annonce que la délégation valdôtaine a été chargée de la part de l'Assemblée d'élaborer un rapport sur l'agriculture et, spécifiquement, en matière de négociations commerciales internationales, de soutiens à l'exportation et de soutiens internes.
Il s'agit d'un travail de grande envergure, qu'on s'est engagé à présenter en tenant en compte les différentes réalités mondiales, dans le but d'ouvrir un débat riche et pragmatique à l'intérieur de la commission.
Notre sentiment, qu'on a déjà eu l'occasion de manifester à la commission, est que, à l'heure actuelle, il est important de soutenir et de défendre l'agriculture non intensive notamment de l'Europe et, en particulier, celle de montagne. Ainsi le document tiendra en juste compte cette nécessité tout en présentant, grâce aussi à l'apport de l'OMC et des autres sections auxquels nous

enverrons très prochainement un questionnaire détaillé, les positions des différents pays qui composent l'APF sur un secteur qui concerne un pourcentage très élevé de population notamment dans les pays du Sud du monde.
Parmi les autres thèmes à l'ordre du jour de la Commission, l'évaluation de la mise en application de la Convention de Cotonou: incidences sur le développement des pays francophones et les politiques migratoires.
Cette thématique, présentée par la section marocaine, a soulevé un débat acharné parmi les délégués en raison des différences d'orientation entre sections européennes et africaines et à l'intérieur de l'Afrique elle-même. La position de la section valdôtaine, soutenue par d'autres pays européens, a été celle de souligner avec force que des politiques d'intégration, d'accueil et de coopération ont été mises en place en Europe par les Etats et les Régions en collaboration étroite avec l'univers du bénévolat. En dépit de cela, les pays européens et notamment l'Italie ne sont pas un Eldorado: une réglementation des flux d'immigration est de plus en plus nécessaire si l'on veut une intégration efficace et un développement équilibré des sociétés.
Enfin, nous avons eu l'occasion de participer à une journée de travail très intéressante qui était consacré à l'OMC.: deux représentants de l'organisation ont fait des présentations sur:
1) les principes et le fonctionnement de l'OMC;
2) les négociations commerciales dans le cadre de Doha;
3) l'état des négociations sur l'agriculture, les produits industriels et les services;
4) la dimension du développement dans le cycle de Doha. Les présentations ont été suivies de débats interactifs.

Le Conseiller Robert Vicquéry a ensuite lu une partie d'un article, paru le 11 mars 2007 dans *Le Courrier du Vietnam*, pour rappeler que *«Fondée en 1967, l'APF regroupe des membres de 73 parlements ou organisations interparlementaires répartis sur les 5 continents. Son action vise principalement à promouvoir et défendre la démocratie, l'Etat de droit, le respect des droits de l'homme, le rayonnement international de la langue française et la diversité culturelle. Le Courrier du Vietnam du dimanche 11 mars 2007»*.

Les Conseillers Eddy Ottoz et Renato Praduroux à Délémont

Sous-comité de coopération interparlementaire

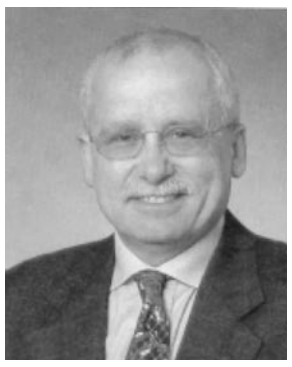

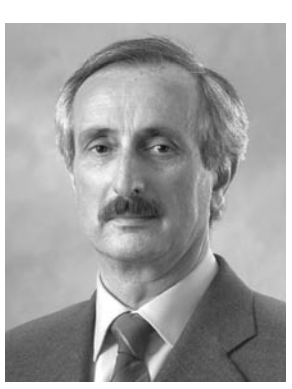

Le Sous-comité de coopération interparlementaire, chargé d'assurer le suivi et la préparation des travaux du Comité de coopération interparlementaire tant au plan politique qu'administratif, s'est réuni le lundi 19 mars à Delémont, dans le Jura suisse, afin de choisir les thèmes qui seront discutés à Bruxelles en automne 2007.
Le Conseil de la Vallée, qui participe au Comité interparlementaire avec le Parlement de la Communauté française de Belgique et le Parlement de la République et Canton du Jura, a été représenté par les Conseillers régionaux Eddy Ottoz et Renato Praduroux.
Le Sous-comité mixte a retenu les thèmes suivants :
– situation politique et institutionnelle et évolution des systèmes électoraux dans les trois entités. Le thème traditionnel d'ouverture de chaque Comité mixte consacré à la situation politique et institutionnelle dans les trois entités sera élargi et enrichi par une analyse de l'évolution historique et de la dynamique actuelle des systèmes électoraux (incompatibilités, élections à différents niveaux, référendum, etc.) ;
– encadrement des sportifs de haut niveau et rapports entre l'école et le monde du travail. Il s'agira d'une part de faire le point sur l'encadrement des sportifs de haut niveau (y compris les contrats professionnels, la situation des amateurs, la protection des droits des jeunes footballeurs, les clubs formateurs, etc.) et de l'autre d'aborder le thème de l'offre de formation scolaire par rapport aux exigences du monde du travail ;
– les politiques de promotion économique à l'étranger. Le débat portera sur une thématique stratégique dans les trois entités qui sera abordée à partir de secteurs spécifiques parmi lesquels l'offre touristique dans tous ses aspects (culturel, environnemental, sportif, artisanal, gastronomique, produits du terroir, etc.).
Enfin, les six délégués ont arrêté une décision de principe qui sera soumise aux Gouvernements respectifs : l'organisation, en 2009, à l'occasion du 30ème anniversaire de l'entrée en souveraineté du Canton du Jura, d'un Sommet ministériel et parlementaire de la culture.

Réponse du Conseiller Robert Vicquéry suite aux affirmations des Conseillers Sandri et Frassy concernant l'A.P.F.

L'A.P.F. fait partie d'un contexte international de haut niveau qui ne se limite pas à défendre la langue française mais qui se penche sur des thèmes très proches de notre communauté valdôtaine qui constituent les valeurs fondatrices de la démocratie et de l'autonomie telles que le respect des droits de l'homme, le principe de l'autodétermination des peuples, la culture de la paix contre la culture de la guerre, la défense de la diversité culturelle. Le Conseil régional du Val d'Aoste doit être orgueilleux d'y participer.
L'Assemblée parlementaire de la Francophonie a, Conseillers Sandri et Frassy, aussi un rôle en matière de rapports commerciaux.
S'il est vrai qu'au Vietnam la langue française n'est pas majoritaire, il est aussi vrai que la délégation valdôtaine a été reçue par l'Ambassadeur d'Italie ce qui nous a permis d'envisager des rapports économiques très intéressants.

Déclaration du Président du Conseil de la Vallée, Ego Perron

20 mars : Journée internationale de la Francophonie

Le Président du Conseil de la Vallée, Ego Perron, s'est exprimé à l'occasion du 20 mars, Journée internationale de la Francophonie:

La Francophonie est un anniversaire de grande ampleur qui témoigne concrètement de l'appartenance de notre région à la grande famille francophone.

La Vallée d'Aoste est, par tradition, un exemple de sauvegarde et de valorisation de la langue française. Notre particularité réside dans cette culture francophone qui caractérise depuis des décennies notre territoire, notre identité. Il s'agit, le nôtre, d'un lien avec le monde francophone extrêmement important car il nous permet de valoriser notre patrimoine culturel et de maintenir en vie nos caractéristiques linguistiques.

Le Conseil de la Vallée en particulier joue un rôle actif à l'intérieur du monde francophone, un rôle qui démontre l'intense et bénéfique activité liée à la Francophonie. Il s'agit d'un parcours que nous avons entrepris depuis longtemps, que nous encourageons constamment, et qui nous permet de dialoguer, d'interagir avec les nombreuses autres réalités présentes dans le monde qui, comme nous, font de la langue française une source d'enrichissement culturel et un moyen de socialisation.

'Francophonie' est une idée novatrice porteuse d'espoir. Elle est un projet collectif, elle se mobilise contre les tendances à l'uniformisation du monde et refuse un 'ordre international' dominé par un seul type de civilisation et une seule langue. Pour être fortes et vivantes, les cultures et les langues ont besoin d'être soutenues par des industries culturelles puissantes, et leur dialogue suppose que soient données en Francophonie des préférences pour la circulation des personnes et celle des produits, biens et services culturels. »

25 mars 1957 : signature des Traités de Rome

L'Europe des Vingt-sept fête son cinquantième anniversaire

Esther Salvato

18 avril 1951 : le Traité de Paris instaure la CECA (Communauté européenne du Charbon et de l'Acier)

La signature des Traités de Rome, le 25 mars 1957, a posé les fondements de la construction européenne, marquant la première grande étape d'une longue marche à rebondissements qui n'est pas encore achevée.
Cet anniversaire est célébré, tout au long de 2007, un peu partout en Europe ; de Paris à Bruxelles, de Berlin à Rome, les initiatives se multiplient : conférences, journées portes-ouvertes, expositions, spectacles, concerts. Les 400 antennes Europe Direct sont pleines d'entrain, surtout dans les grandes capitales.
Au Val d'Aoste aussi, une série de manifestations sont prévues, dont le point d'orgue est une conférence organisée ce vendredi 23 mars à l'Université par la Présidence de la Région et l'Assessorat de l'Education et de la Culture, en collaboration avec l'antenne Europe Direct Vallée d'Aoste. Dès 15h30, plusieurs spécialistes de l'Europe – du professeur Giovanni Maria Flick, vice-président de la Cour constitutionnelle italienne, au professeur Henri Oberdorff de l'Institut d'Etudes Politiques de Grenoble – vont se pencher sur le thème: *«Les perspectives de ratification ou de modification du Traité instituant une Constitution pour l'Europe».*

Une construction laborieuse
L'idée européenne est ancienne. En 1849, au congrès de la Paix, Victor Hugo souhaite la création d'Etats-Unis d'Europe. Le «pèlerin de la paix» Aristide Briand reprend cette formule entre les deux guerres mondiales en proposant, en vain, de rassembler les Européens.
Mais c'est après la Seconde Guerre mondiale que s'affirme progressivement la volonté de construire une Communauté européenne, car l'Europe compte des millions de morts et son économie est en ruine, alors que les Etats-Unis et l'URSS dominent le monde.
Dans un discours prononcé à Zurich, en 1946, le Premier ministre britannique Winston Churchill, à l'instar de Hugo, souhaite créer une fédération européenne à l'image des Etats-Unis. Ensuite, le gouvernement américain pousse les Européens à travailler ensemble pour mener à bien la reconstruction: c'est le plan Marshall (1948) administré par la nouvelle Organisation européenne de coopération économique (OECE).
En 1949, naît à Strasbourg le Conseil de l'Europe.
Inspiré par Jean Monnet, l'un des «pères de l'Europe», le politicien français Robert Schuman, initiateur de la réconciliation franco-allemande, propose en 1950 de créer une Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA) : *«La solidarité de production qui sera ainsi créée manifestera que toute guerre entre la France et l'Allemagne devient non seulement impensable mais matériellement impossible».* La France, la République fédérale d'Allemagne, l'Italie, la Belgique, les Pays-Bas et le Luxembourg adhèrent à Paris à cette première réalisation, présidée par Jean Monnet de 1952 à 1955.

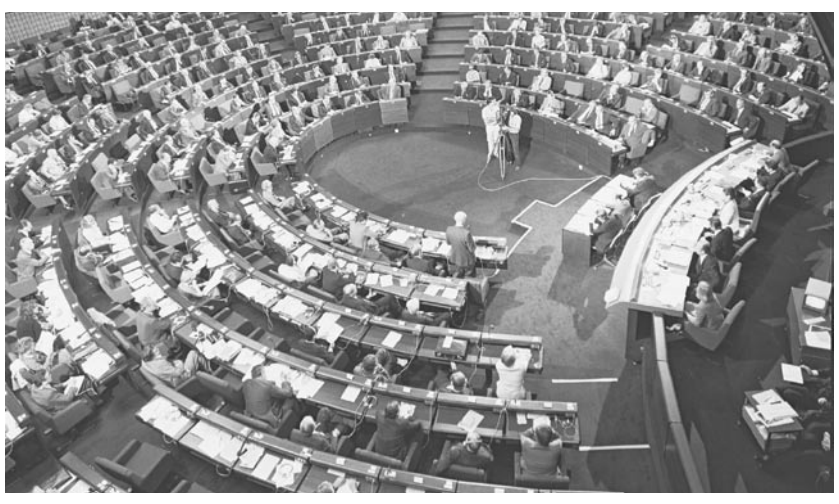

Première session du Parlement européen après l'élection de l'assemblée au suffrage universel

Après cette réussite, les Six élargissent leur coopération à d'autres secteurs économiques et signent à Rome, le 25 mars 1957, deux Traités: l'un crée l'Euratom visant à développer les industries nucléaires, l'autre institue la Communauté économique européenne (CEE) qui jette les bases d'une union économique couronnée par la mise en place du Marché unique le 1er janvier 1993.
De ce pacte du Capitole est donc née la famille européenne.
Afin d'assurer la réconciliation franco-allemande, et la paix, les «pères de l'Europe» se sont appuyés pendant une quarantaine d'années sur le rapprochement économique. Le retour au «politique», encore aujourd'hui d'ailleurs en plein devenir, ne s'est opéré que dans les années 1990, avec les Traités de Maastricht et d'Amsterdam.
Dans un mélange de crainte et d'enthousiasme, le projet communautaire a ainsi progressé par petits pas, durant un demi-siècle, au fil des élargissements successifs, jusqu'à devenir la Grande Europe à Vingt-sept: une Europe réunifiée dont les vingt-sept pays constituants partagent, par delà leurs diversités culturelles et linguistiques, des valeurs humanistes communes: la liberté, la démocratie et l'égalité, aussi bien que le respect du droit et la tolérance.
Vaste espace de paix et de liberté mais également de sécurité et de justice, l'Union européenne est à la fois devenue un vecteur de paix et de stabilité politique dans le monde.
Grâce à la libre circulation des personnes et des biens entre tous les Etats membres, les Européens peuvent étudier, travailler ou vivre dans un autre pays de l'Union moyennant un minimum de démarches administratives.
D'une œuvre commune est issue une puissance économique dotée d'une monnaie partagée par la plupart de ses membres, et d'une organisation de marché qui est source de croissance et d'emplois.
Au fait, les citoyens de l'UE bénéficient de niveaux de vie et de normes sociales parmi les plus élevés du monde, ainsi que de normes communes en matière de protection de l'environnement et de sécurité des produits.
Certes, l'Europe doit encore relever plusieurs défis. Il faut qu'elle soit plus efficace, plus transparente et plus démocratique, plus proche des préoccupations concrètes de ses communautés locales et de ses citoyens, sans céder aux susceptibilités nationales.
Par sa vocation à la solidarité et au dialogue interculturel, elle doit consolider la cohésion économique et sociale de son ensemble et affermir son rôle politique et diplomatique sur la scène mondiale, en renforçant sa sécurité et sa défense.
Mais pour ce faire, à l'évidence, l'Europe a besoin d'une Constitution.
Pour aller plus loin : http://europa.eu/50/index_fr.htm.

25 mars 1957 : signature des Traités de Rome

Nouvelles de la commune d'Aoste

Une initiative pour favoriser la transparence de l'information

«Intensifier le rapport avec les organes d'information, conscient de l'importance de leur rôle d'intermédiaire avec la population, afin aussi d'offrir une vision encore plus détaillée des services et des initiatives de l'Administration communale de la ville d'Aoste».
Le Syndic Guido Grimod a ainsi présenté une nouvelle initiative de communication, consacrée surtout aux medias, c'est-à-dire l'institution de conférences de presse périodiques sur les principales délibérations de la junte.
Aux rendez-vous, fixés tous les quinze jours (généralement à moitié et à la fin de chaque mois) seront toujours présents le Syndic avec les Assesseurs compétents se rapportant aux thèmes de chaque rencontre.
«J'espère – a conclu le Syndic Guido Grimod – *que cette initiative, en s'insérant dans le rapport de collaboration existante entre l'Administration communale et les medias valdôtains, dans le respect de leur rôle, puisse se traduire par un niveau d'information toujours plus riche et complet pour les citoyens de la ville d'Aoste».*

Surveillance nocturne à partir du mois d'avril

A partir du mois d'avril prochain, deux patrouilles de la police locale de la Commune d'Aoste appuieront les forces de l'ordre, pendant la nuit, le week-end, afin d'augmenter la sécurité en ville.
L'initiative a été illustrée au cours de la première conférence de presse organisée par l'administration communale afin d'illustrer les principales décisions de l'exécutif.
La mesure, actuellement à l'étude de l'administration, prévoit que les agents urbains en service nocturne s'occupent des tâches relatives à la viabilité, c'est-à-dire relever les accidents et le contrôle du trafic, *«afin de soulager de ces tâches la Police et les Carabiniers* – a affirmé Grimod – *et de permettre de se concentrer sur la lutte contre la micro criminalité et sur les services liés à la sécurité, à la prévention du crime et aux actes de vandalisme».*
Le rôle des deux patrouilles initialement prévues (et disloquez dans les zones Est et Ouest de la ville) ne sera pas exclusivement lié au contrôle de la viabilité: *«Les agents* – ont expliqué les rapporteurs – *pourront effectuer aussi des relevés sur la vitesse des véhicules et contrôler le taux d'alcoolémie au volant; de plus, nous avons l'intention d'acquérir un véhicule spécial, équipé avec une caméra vidéo reliée avec le centre opérationnel qui permettra d'enregistrer les délits éventuels et leurs auteurs».*
Par la suite, le service nocturne de la police locale pourrait s'étendre à toutes les communes de la Plaine. *«Nous avons décidé de présenter cette hypothèse au président du Gouvernement Régional et au Conseil de la Plaine* – a déclaré Grimod – *pour arriver à une convention entre les Communes intéressées, sous l'égide de la Région, qui puisse instituer le service pour toutes les polices locales afin de rendre toujours plus sûre le territoire en renforçant les forces de l'ordre».*

Rue Voison: travaux d'élargissement fin 2007

La Commune d'Aoste investira 600.000 euros pour l'achat du bâtiment Montegrandi, situé rue Voison, qui, après sa démolition, permettra d'élargir la zone comprise entre l'avenue Lancieri et la rue Paravera.
A la fin des travaux, un rond-point sera réalisé aussi au croisement de l'avenue Lancieri et de la rue Voison, *«qui avec l'élargissement de la rue Voison* – a affirmé l'assesseur communal aux Travaux Publics, Alberto Follien – *permettront de rendre plus facile le passage des véhicules et plus sûre celui des piétons sur une route de grande fréquentation et riche d'activités commerciales».* Le projet sera complété avec la construction provisoire d'un rond-point avant la fin de l'année et rentre dans un cadre plus ample d'interventions pour le reclassement de la viabilité de la zone Sud-Ouest de la ville.
«Parmi les travaux principaux – a expliqué l'assesseur – *il y aura un autre rond-point à l'intersection entre les rues Festaz, Chambéry et Avenue des Maquisards, la restauration des trottoirs et la réalisation de nouveaux parkings avenue Lancieri, déjà prévus par le Plan réglementaire, et la requalification des rues Garin et Kaolack, actuellement interrompue en attend la décision du juge à propos d'un litige opposant la Commune à l'entreprise qui a jusqu'ici effectué les travaux».*

Sur proposition de l'assesseur Pastoret

Nouvelles dispositions pour la réalisation des infrastructures récréatives-sportives

Le Gouvernement régional, le 15 mars dernier, sur proposition de l'assesseur au Tourisme, au Sport, au Commerce et aux Transports Ennio Pastoret a décidé de soumettre au Conseil régional un projet de loi relatif aux « Nouvelles dispositions pour la réalisation d'infrastructures récréatives–sportives d'intérêt régional ».
Le projet de loi, qui tient compte de l'importance sociale, économique et culturelle que le sport revêt dans la Région, veut doter l'Administration régionale d'un instrument normatif plus efficace et ajourné, capable de satisfaire la demande de la population résidante et de celle touristique, avec un système d'infrastructures sportives modernes et convenablement distribuées sur le territoire,
En particulier, la réglementation gère les modalités pour la réalisation, l'agrandissement, la dotation des équipements et le renforcement des infrastructures d'intérêt régional (aptes à une ou plusieurs pratiques sportives ou de récréation) et pour la rationalisation des coûts relatifs à la gestion.
Sur la base aussi de ce nouveau projet de loi, les organismes locaux pourront proposer, individuellement ou en forme associée, des infrastructures qui aient une importance au niveau régional, à condition qu'elles rentrent dans les paramètres de la loi.
«Avec ce nouveau projet de loi – a commenté l'assesseur Pastoret – *nous voulons substituer la réglementation en vigueur, la numéro 45 de 1986, qui ne répond plus aux nécessités actuelles.*
Pour ces raisons, nous voulons nous munir d'un instrument plus convenable et indiqué pour pouvoir effectuer le développement des infrastructures récréatives-sportives. Je pense qu'il est très important, en cette période de grand intérêt sportif envers la Vallée d'Aoste de la part des équipes nationales et olympiques des différents Pays, de se doter d'un instrument qui améliore l'offre sportive et touristique».

TOUSCO srl
Produzione
Commercializzazione
Qualità
Convenienza
Produzione tubi e raccordi in PVC e PE

• edilizia
• acquedotti
• irrigazione
• fognature
• impianti industriali
I tubi sono a norma UNI e marchio I.I.P.
Stabilimento, e vendita ingrosso e privato
zona industriale
11020 DONNAS Aosta
☎ 0125 80 65 01 R.A.
FAX 0125 80 51 18
Punto vendita
via Baio, 10
10013 BORGOFRANCO D'IVREA Torino
☎ 0125 75 12 46

LA BOÎTE AUX LETTRES

Les articles paraissant sous cette rubrique n'engagent pas la responsabilité de la rédaction

Sanctions immotivées

J'apprends sur «La Stampa» de mardi 13 mars, l'intervention de la police sur les pistes de ski de Pila pour sanctionner des skieurs qui descendaient, pendant la nuit, accompagnés de motoneiges, après s'être arrêtés assez tard dans un réstaurant placé sur le parcours.
Même si l'intervention pourrait paraître justifiable étant donné les accidents possibles, je ne crois pas dans la répression comme méthode pour les éviter. S'il existe une composante touristique qui jouit, évidemment, d'une bonne disponibilité financière, ce qui leur permet de s'arrêter le soir aussi dans des restaurants et d'utiliser des motoneiges, ou moniteurs, ou guides pour la descente nocturne, ce serait mieux d'examiner sereinement cette tendance et, après l'avoir correctement réglementée, la légaliser. Une considération correcte nous permet de comprendre que ces descentes nocturnes représentent, avec le plaisir et la satisfation des skieurs, une valeur adjointe importante pour les restaurateurs concernés et pas seulement. Dans l'attente d'une loi régionale qui sache réglementer correctement cette évolution de l'activité sur les pistes de ski, il serait important pour les agents en service d'ordre de pouvoir agir avec discrétion en utilisant la sanction uniquement dans les situations où une confrontation civile s'avère impossible. L'utilisation du Corps forestier valdôtain à la place de la police d'état représenterait sûrement un progrès dans ce service, étant donné leur meilleure connaissance des habitants et des habitudes locales. Le tourisme, comme toute autre activité, est en évolution continuelle. Essayer d'utiliser cette évolution pour obtenir des progrès dans l'économie locale devrait être un devoir important pour tous ceux qui affirment agir pour le progrès de leur Pays.

Pont-Saint-Martin le 14 mars 2007

Silvio Bastrentaz

DÉCÈS

La communauté de Brusson

a le regret de vous faire part du décès de

Monsieur
Evelino BORDET
âgé de 75 ans

et présente ses condoléances les plus sincères à sa femme Michelina Noir, à son fils Carlo, à la famille de Tiziana Revil, ainsi qu'aux autres parents.

La section de l'Union Valdôtaine de Pont-Saint-Martin
a le regret de vous faire part du décès soudain de
Madame
Ada GERMANO
âgée de 72 ans
membre de la section.
La communauté unioniste de Pont-Saint-Martin participe au chagrin de la famille et présente ses condoléances les plus sincères à son mari Lucio Sesano, à son fils Mauro avec Elisabetta, à ses petits-enfants Vanessa et Simone ainsi qu'à tous les autres parents.

La section de l'Union Valdôtaine de Doues
a le regret d'annoncer le décès de

Monsieur
Alfredo (Sarien) CERISE
âgé de 90 ans

Nous présentons nos condoléances les plus sincères à ses fils Mario, Anna et Franco avec leur famille, à son frère Firmino, à ses sœurs Guglielmina et Maria avec leur famille, ainsi qu'à tous ses parents.

SUITE DE LA PAGE 1

«La piccola Cuba»

sont et se sentent aujourd'hui des valdôtains et, en ce qui concerne l'immigration plus récente, je n'ai personnellement remarqué aucun événement significatif d'intolérance en Vallée d'Aoste. Il me semble que se sont plutôt les affirmations de l'auteur de l'article qui révèlent de sa part de forts préjugés envers les valdôtains et, on le sait bien, sont justement les préjugés qui donnent souvent le bras à l'intolérance. Quant à notre économie, on ne peut pas nier qu'une composante essentielle de l'emploi se base sur le secteur public et le tertiaire *(«il ventisette del mese»)*, qu'on aurait besoin d'une plus forte culture d'entreprise et que des problèmes existent pour le Casino comme pour d'autres secteurs. Il faut également admettre, à mon avis, qui nous avons encore besoin d'améliorer la qualité et le niveau professionnel de notre tourisme, mais je ne crois pas que trois millions et demi de touristes par an dans une très petite région de 120.000 habitants soient l'index d'une faillite. De toute manière, tout cela n'a rien à voir avec la description catastrophique de Maltese, laquelle est bien loin de la réalité. C'est peut-être casuel, mais le même jour de la sortie de l'article sur «Repubblica», un autre prestigieux quotidien italien: «Il Sole 24 Ore» a titré: *«Sulla competitività Valle d'Aosta in cima»* en mettant en évidence que la Vallée d'Aoste est la région italienne qui se rapproche le plus des objectifs européens établis par le Conseil Européen de Lisbonne en 2000 (compétitivité, emploi, cohésion sociale, environnement). Ce n'est qu'un exemple mais ce n'est pas la première fois qu'on reconnaît des niveaux d'excellence à notre région. Donc, toujours en constatant que de nombreux problèmes nous affligent, la réalité valdôtaine est bien différente du cadre pitoyable tracé par Maltese. Mais l'article de Maltese parle aussi et surtout de l'Union Valdôtaine, avec des tons et des mots qui dans beaucoup de passages reprennent fidèlement les attaques lancées par les adversaires, anciens et récents du Mouvement. En effet, en lisant l'article je n'aurais pas été surpris de trouver à la fin de la page la signature de quelque personnage du panorama politique valdôtain qui de la Vallée d'Aoste et des valdôtains ont la même vision de Maltese. Nous ne pouvons que repousser avec force les thèses de Maltese: on ne peut pas réduire l'Union Valdôtaine tout entier à *« clan che badano agli affari »* ou dire qu'une des positions historiques de la politique unioniste depuis soixante ans, le « ni droite ni gauche » équivaut à un humiliant *« Franza o Spagna, purché se magna ».*
En conclusion, tout en reconnaissant encore une fois que certains points touchés par l'article représentent des problèmes réels pour notre région, c'est surprenant qu'un journaliste affirmé, qui a démontré dans d'autres occasions d'être capable d'analyses journalistiques approfondies et équilibrées, puisse tomber dans une si désolante démagogie, assaisonnée de « qualunquismo » et d'approximation, dont le résultat est un portrait caricatural, offensif et déformé de la Vallée d'Aoste *(« Fontina's republic »)* et des valdôtains.

Quarante millions d'euros pour la ligne ferroviaire

national. Je partage l'exigence de prédisposer, le plus vite possible, une norme d'actuation en matière de transports ferroviaires pour régionaliser le trajet ». De plus, depuis 2006, un «Studio de fattibilità» est disponible contenant une analyse complète de la ligne ferroviaire qui «situe ponctuellement les interventions nécessaires pour sa modernisation et potentiel, autant sur le territoire valdôtain que sur celui du Piémont». *«Je retiens qu'à présent* – a conclu Pastoret – *de concert avec les parlementaires valdôtains, nous ne pouvons être que satisfaits des résultats de cette rencontre et des engagements qui ont été pris».*

SPORTS POPULAIRES

Résultats du dimanche 18 mars

TSAN

Série A - Poule A Challand-St-Anselme I-Valtournenche I 2904-1722, Chambave I-Châtillon I 2236-2679, Verrayes I- Nus II 1700-953.
Poule B St-Vincent I-Brisma I 4018-2261, Montjovet I-Verrayes II 4261-1261, Nus I-Emarèse I 1324-1246. Rattrapage : St-Vincent I-Verrayes II 1228-1332.
Série B - Poule A Fénis I-Montjovet II 1802-650, Châtillon II-Challand-St-Anselme II 1206-1485, Verrayes III-Chambave II 2402-2633.
Poule B Challand-St-Anselme III-St-Christophe I 1119-2412, Brisma II-Pollein I 1867-1932, Quart I-Brusson I 2658-1488.
Série C - Poule A Châtillon III-Fénis II 711-856, St-Christophe II-Nus III 3808-1875, St-Vincent II-Brusson II 1547-1288.
Poule B Quart II-Ayas I 947-376, Roisan I-Emarèse II 1280-427, Pollein II-Valtournenche II 1427-1823.
Juniors
Poule A St-Christophe-Brisma 801-799, Chambave-Valtournenche 498-610, Verrayes-Brusson 504-1253.
Poule B Châtillon-Challand-St-Anselme 1607-760, Pollein-Montjovet 1288-739. Repos : St-Vincent-Emarèse.

FIOLET

Série A - Poule A La Salle I-Charvensod I 1209-1228, Porossan I-Etroubles I 1254-1042.
Série B - Poule A St-Oyen I-Charvensod II 973-782, Valpelline I-Gignod I 989-891, Avise I-Morgex I 966-950.
Série C - Poule A Bosses I-Gignod II 899-836, La Salle II-Oyace I n.a., St-Oyen II-St-Christophe II 934-828, Allein I-Arpuilles I 793-752.
Série D - Poule A Allein III-Gignod III 801-664, Sarre I-St-Christophe III 892-724.
Poule B Sarre II-Avise III 626-427, Etroubles II-Morgex III 787-678.
Poule C St-Christophe IV-Avise II 731-542, Allein II-Porossan II 563-588.
Série E - Poule A St-Vincent I-Morgex IV 375-454, Oyace II-St-Christophe V 444-364.
Poule B Avise IV-Sarre III 107-479, Oyace III-Allein IV 379-487.
Poule C Gignod IV-Arpuilles II 351-280, Etroubles III-Charvensod III 502-563.

REBATTA

1ère catégorie
Doues-Jovençan 1220-1133, Gressan-Valpelline 1271-1195, Charvensod-Ollomont 1278-1195.

FÉLICITATIONS

La section de l'Union Valdôtaine d'Aoste-Ville

exprime ses plus sincères félicitations à

Mademoiselle
Nadine ROLLANDIN

qui a brillamment obtenu sa Maîtrise d'Histoire Antique à la Faculté d'Histoire et de Philosophie de Turin en discutant son mémoire «I Salassi e la romanizzazione della Valle d'Aosta», et obtenant la mention 110/110.

La Jeunesse Valdôtaine

organise

le SAMEDI 31 MARS 2007 à 18h

une rencontre sur le territoire à la salle communale d'Introd

Tous les jeunes sont invités à y participer!

Au cours de la rencontre, les membres du Comité de coordination de la J.V. feront un point sur la situation politique régionale.

La section de l'Union Valdôtaine de Gignod

vous invite à son

Dîner social

le SAMEDI 31 MARS 2007 à 20h

au Restaurant «Papagrand» (ham. de Variney)

Le prix est de 25,00 Euros

Pour les réservations s'adresser, délai de rigueur le jeudi 29, au Président de la section, M. Germain Vuillermoz (tél. 0165 56448 – 347 97 34 134) ou directement au restaurant (tél. 0165 56076).

PARTICIPEZ NOMBREUX !

Les Valdôtains, coupables d'être trop riches (et de voter l'Union Valdôtaine)

Joseph Rivolin

Dans l'article paru dans «La Repubblica» il y a quelques points qui méritent toute notre attention et qui servent à mieux comprendre la mentalité de la gauche caviar de chez nous, dont ce journal est l'opinion-maker. Tout d'abord, prenant l'élan des déclarations de Bruno Milanesio, «vecchia volpe craxiana», le journaliste s'en prend à la répartition financière qui permet à la Région, écrit-il, de disposer de «12 mila euro di risorse all'anno per ognuno dei 120 mila abitanti contro i 2 mila della Lombardia, ma anche contro i 9 mila della provincia autonoma di Bolzano». Les Valdôtains sont donc trop riches et cela leur est imputé au titre d'un péché à expier. Derrière cette attitude, à laquelle nous sommes d'ailleurs accoutumés depuis longtemps, il y a un aberrant habitus mental que quelqu'un appelle l'«odio di classe» des supposés pauvres contre les supposés riches: une attitude psychologique qui s'est même exprimée récemment dans un slogan qu'une force politique gouvernementale n'a pas eu honte de reporter sur ses affiches: «anche i ricchi piangano». D'après les tenants de cette philosophie «progressiste», le «progrès» ne consiste pas à faire «progresser» les gens vers des conditions meilleures pour tout le monde; mais à réduire tout le monde au même niveau d'indigence. On sait ce que cette idéologie a produit au cours du XX^{e} siècle dans les Pays de l'Est européen et dans d'autres contrées qui continuent, non sans cause, à être sous-développées.

A qui la faute?

La faute de cette coupable prospérité est naturellement à notre Mouvement: «l'Union Valdôtaine, écrit le journaliste de 'Repubblica', è un piccolo capolavoro politico che realizza in un sol colpo, sia pure su scala minima, i sogni di secessionismo di Bossi (allievo di un autonomista valdostano, Bruno Salvadori) e quello del grande centro di Casini». La blâmable habileté de l'UV a consisté à faire les intérêts de la Vallée d'Aoste tant à Aoste qu'à Rome, en survivant aux sables mouvants de la politique italienne, grâce notamment «al potentissimo Augusto Rollandin»: en effet, «nei decenni (sic) il senatore valdostano, legittimo rappresentante degli 'stranieri in patria' (sic), è stato sempre abilissimo a sfruttare a proprio vantaggio i delicati equilibri romani», en garantissant ainsi à la Vallée d'Aoste le respect de ses prérogatives: ce que le journaliste de «Repubblica» considère naturellement une faute impardonnable. Fort heureusement pour la moralité publique à la sauce «progressiste», le châtiment des dieux s'est abattu sur l'impie Mouvement autonomiste, tel la foudre sur la tour de Babel, en produisant un effet semblable à la confusion des langues: «alle ultime elezioni l'UV ha fatto l'en plein sul tavolo, 18 consiglieri regionali su 35, maggioranza assoluta, ma ha cominciato a dividersi subito» sur l'initiative de deux anciens présidents de la Région, l'un desquels a eu un grand mérite, aux yeux du journaliste de «Repubblica»: «ha inflitto all'Union la più bruciante sconfitta della sua storia recente» en se faisant élire au Sénat.

Un juste châtiment pour le péché capital de notre Mouvement: n'être ni de droite, ni de gauche, position qui aurait permis au représentant de la Vallée au Parlement de choisir en liberté si appuyer ou non le gouvernement de centre-gauche. «Chissà quanto avrebbe fruttato un seggio decisivo al Senato all'Union» et , ajoutons-nous, à la Vallée d'Aoste, si le sénateur élu ne s'était pas consigné auparavant à l'«Unione», les pieds et les mains métaphoriquement liés!

Et le reste?

Le reste de l'article continue sur le même ton. Son auteur ignore les raisons de l'autonomie spéciale de la Vallée d'Aoste, région qu'il considère «inventata nel dopoguerra da una grande figura di antifascista, Federico Chabod». La caricature des Valdôtains assis à leur bureau, dans l'attente du 27 du mois, alors que les Vénitiens et les Calabrais travaillent à leur place, est du plus mauvais goût, pour employer un euphémisme; pour ne pas parler de la référence aux «uomini di potere contenti che la curiosità degli 'italiens' si limiti al miserabile turismo televisivo intorno all'ex baita dei Franzoni a Cogne ». Les références ambiguës au vote des immigrés calabrais, mêlées à l'information d'après laquelle un boss présumé de la 'ndrangheta se serait établi à Aymavilles, ont un ton vaguement discriminatoire sinon raciste. La fin de l'«encerclement» du casino de Saint-Vincent, que le gouvernement régional a enfin réussi à réaliser après plus d'une décennie de tentatives infructueuses et après maintes expertises, est présenté comme une mauvaise affaire; et ainsi de suite. Bref, on a compris de qui cet article fait les intérêts.

Il y a cependant quelques observations qui stimulent une réflexion ultérieure, concernant notamment la gestion du tourisme. Piero Roullet déclare: «In tutta la Valle non trovi un maître d'albergo»; et Gian Franco Fisanotti affime: «Io stesso ho dovuto comprare casa nel centro di Chamonix perché i ragazzi in Valle s'annoiano, la sera non sanno che cosa fare».

Sachant que le premier a été président de l'Association des Hôteliers (ADAVA) et de la Chambre de Commerce, et que le second a été longtemps le président de l'AIAT d'Aoste, il y a effectivement lieu de se poser des questions.

Accord entre la Région et la «Croce Rossa»

Un groupe de travail étudiera les possibles synergies entre la Région du Val d'Aoste et la « Croce Rossa » italienne. Une décision prise le 15 mars dernier, lors d'une rencontre entre le président de la Région Luciano Caveri, l'assesseur à la Santé, au Bien-être et aux Politiques sociales Antonio Fosson, le président national de la CRI Massimo Barra et celui du Comité valdôtain de la «Croce Rossa» Corrado Comoglio. A cette occasion, les deux autorités régionales, après avoir exprimé la satisfaction de la communauté valdôtaine concernant les activités de la «Croce Rossa», ont mis en évidence l'intérêt de développer d'autres synergies entre la Région et la CRI pour amplifier le service offert à la population. Le président Barra étant du même avis a souligné l'importance de garantir, à chaque comité régional, l'autonomie nécessaire pour la gestion des propres bilans et de leur activité et, dans ce sens, pour réaliser une collaboration officielle avec l'Administration régionale valdôtaine par la signature d'un accord. «*Lors de cette rencontre* – ont souligné Caveri et Fosson – *nous avons décidé de créer un groupe de travail qui, selon la forme juridique particulière de la «Croce Rossa, pourra fournir une série de solutions possibles pour formuler un accord de collaboration. De plus avec le président Barra nous avons convenu sur la nécessité que cette forme de collaboration se concentre essentiellement au niveau des services offerts à la population, en laissant tout de même une place à d'éventuelles initiatives internationales à porter de l'avant en synergie avec les deux réalités».* Satisfaction partagée aussi par le président Barra qui a affirmé: «*Nous sommes heureux de pouvoir développer de nouvelles synergies qui pourront intensifier notre présence sur le territoire en faveur de la population ».*

LE CALEPIN par Lucien Caveri www.caveri.it

Le Casino de la Vallée va avoir 60 ans et il est bien de fêter cet anniversaire. Nous considérons cet événement pour ce qu'il pourrait être au-delà du calendrier des manifestations: un point à la ligne, un symbole utile et représentatif. Un passage qui pose - en mettant de côté pour un instant les polémiques, bien qu'importantes, et les disputes destinées à augmenter ou à se dégonfler – l'attention sur un thème, celui du Casino, qui est étroitement lié depuis sa naissance jusqu'à nos jours à la politique valdôtaine. Avec des passages juridiques délicats, des vicissitudes judiciaires, des contentieux syndicaux, de la jurisprudence civile et pénale. Bref: un enchevêtrement de faits, de documents, d'histoires personnelles et sociétaires, des chroniques de tous les genres. J'ai connu quelques personnages (je pense notamment au Comte Cotta) et j'espère qu'un jour l'histoire de la naissance et de la mort de la SITAV – la société qui pendant 50 ans a géré le Casino – soit écrite. Il est évident que cette date sculptée dans le calendrier de notre historie est aussi une occasion pour préfigurer – dans le rapport entre origines et perspectives – un dessein qui pose, ici et aujourd'hui, les conditions pour relancer une entreprise qui est pliée sous le poids d'une série de difficultés. Différents sujets se rassemblent dans l'effort et dans l'engagement d'intégrer soit ce que le Casino a signifié pour notre communauté,soit pour promouvoir cette activité économique si atypique et particulière, dont nous ne pouvons et nous ne devons plus faire à moins. Le Casino a été et reste une tesselle importante soit pour l'argent transféré à la Région, soit pour le nombre d'employés qui y travaillent, soit pour le développement de Saint-Vincent, des communes voisines et de la Vallée entière Qu'il soit clair: derrière les difficultés actuelles, il n'existe aucun but plus ou moins caché. Quelqu'un raconte les fables suivantes: il y a ceux qui – et je serais parmi ces conspirateurs – cultivent l'idée d'une privatisation avec plusieurs entrepreneurs choisis à l'avance après avoir travaillé à une constante aggravation des comptes et du climat des relations industrielles et syndicales à l'intérieur de la maison de jeu. Ce serait un choix stupide outre que criminel. Stupide parce que toute privatisation ne serait jamais réalisée *ad personam*, étant donné l'obligation d'appels d'offre européens pour déterminer un gérant ou un associé pour la Région autonome. Criminelle parce qu'ouvrir au marché pendant des temps si difficiles, ce serait comme solder l'entreprise. Si nous le voulons, tout cela peut tourner autour de ce mois de mars 1947. Le Conseil de la Vallée venait d'être créé depuis une année, on était à cheval entre l'action de Federico Chabod et celle de Séverin Caveri, lorsque – avec une gestation rapide en pensant aux mécanismes bureaucratiques et politiques actuels – la maison de jeu ouvrait ses portes, en tirant comme un élastique la compétence en matière touristique du décret du lieutenant. Un titre dont la validité, une quarantaine d'années après était niée par une sentence bien connue de la Cour constitutionnelle. Toutefois la fermeture fut évitée puisque – à sauver l'exception de Saint-Vincent – intervenait à notre support la reconnaissance implicite de la dérogation au principe général d'interdiction au jeu d'hasard venant du système financier fondé sur une loi de l'Etat qui, bien que seulement tacitement, reconnaissait l'existence du Casino, tout en étant à l'absence du titre des compétences pour notre Région. Dans les récits de famille, on dit que mon oncle, la soirée historique de l'ouverture aux jeux du Casino valdôtain, craignait l'intervention de la police pour une fermeture immédiate, que Rome n'ordonna jamais: ainsi, débuta une activité qui a voyagé en parallèle avec le développement de l'autonomie valdôtaine.

A partir du 16 avril sur le territoire valdôtain

Passage à la télé numérique

L'assesseur régional à l'Innovation Aurelio Marguerettaz a sollicité le Ministère des Communications afin que le passage à la télé numérique pour les chaînes de télévisions nationales Rai 2 et Rettequattro puisse se réaliser à partir du 16 avril prochain. En effet, selon lui «le numérique apportera dans les foyers Valdôtains un choix plus vaste de programmes, une meilleure qualité de l'image, du son et des services interactifs». A la suite de ce protocole d'entente concernant le passage définitif au numérique (switch off) sur le territoire régional, souscrit par le Ministère des Communications, DGTVi et la Région Autonome, le 23 juin 2006 et la publication des Décrets ministériels grâce auxquels un «Comitato italiano digitale» et la «Task Force Regione Valle d'Aostà» ont été constitués, les groupes de travail coordonnés par le Ministère doivent en effet définir les «méthodes et les actions à entreprendre tant pour la Sardaigne que pour la Vallée d'Aoste». A ces groupes de travail se sont associés les broadcaster, les producteurs, les associations de catégories professionnelles et celles des consommateurs par l'intermédiaire de leurs représentants. Ces différentes actions servent au bon déroulement du passage au numérique et concernent la mise en place de collaborations avec les associations des consommateurs, des associations de volontariat et des installateurs pour fournir le support et les informations utiles à tous les citoyens, avec une attention particulière aux classes sociales défavorisées et la mise en service d'un numéro vert 800.022.000 afin de fournir du lundi au samedi de 8 heures à 20 heures des informations et un service d'assistance aux citoyens. De plus, l'Etat remboursera 70 euros pour l'achat du décodeur numérique par les abonnés au service radiotélévisé qui pourront grâce au site http://decoder.communicazioni.it consulter la liste des revendeurs agréés et des modèles faisant l'objet de cette subvention et recevoir des informations utiles.